



Bulletin d'inscription à renvoyer
aux coordonnées suivantes :

Biocivam 11
Chambre d'Agriculture de l'Aude
ZA de Sautès, à Trèbes
11 878 Carcassonne Cedex 9

Par mail

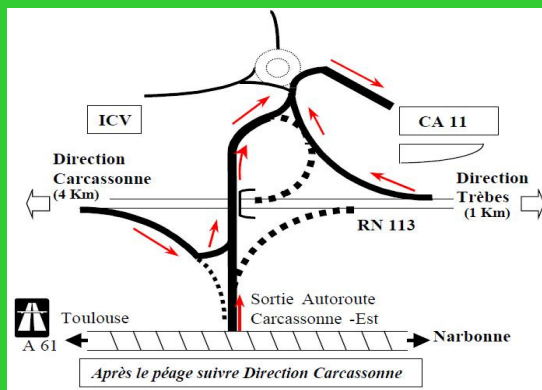
biocivam.promotion@orange.fr

Renseignements

Delphine Verniol - 04 68 11 79 38

LIEU DE FORMATION

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AUDE
ZA DE SAUTÈS, À CARCASSONNE



A SAVOIR !

Le crédit d'impôt à la formation

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il participe à des actions de formation professionnelle.

Le montant du crédit d'impôt est égal au produit du nombre d'heures passées en formation (dans la limite de 40 heures/an) par le taux horaire du Smic. Par exemple, vous êtes exploitant/e agricole, vous suivez cette formation de 7 heures en 2015, vous pourrez obtenir un crédit d'impôt de 67.27 € (= 7 x 9,61 €).

Plus d'info auprès du Biocivam

Les services de remplacement

Ce sont des associations sous statut de groupement d'employeurs à vocation de remplacement. Elles assurent le remplacement de ses adhérents en cas d'absences pour maladie, congés, mandats professionnels, et tout particulièrement pour la formation!

Service de Remplacement de l'Aude : 04 68 11 77 96



FORMATION

Nouvelle PAC 2015-2020
et enjeux pour la bio

Information



Mardi 17 mars ou
Mercredi 25 mars 2015
à Carcassonne



Contact : Biocivam 11 - 04 68 11 79 38

Connaître la nouvelle PAC 2015—2020 et les enjeux pour les agriculteurs bio

La réforme de la politique agricole qui sera appliquée dès 2015 prévoit des modifications profondes dans les règles d'attribution des aides PAC sur le 1^{er} et le 2^{ème} pilier y compris pour les soutiens à la conversion et au maintien en AB, et des changements pour la déclaration des surfaces sur le registre parcellaire graphique (RPG).

Cette formation propose aux agriculteurs biologiques et aux candidats à la conversion en AB de connaître la nouvelle PAC 2015 – 2020, afin de développer des stratégies d'adaptation pour optimiser les soutiens de la PAC.

Programme des journées

- Appréhender les effets de la PAC actuelle sur les choix effectués dans vos exploitations
- Comprendre les enjeux et les grandes lignes de la réforme
- Connaître et s'approprier le fonctionnement et les règles de la nouvelle PAC : les principes des nouvelles aides du 1^{er} et du 2^{ème} pilier, le verdissement, les surfaces d'intérêt écologique (SIE), la déclaration des surfaces sur le registre parcellaire graphique (RPG).
- Mesurer les impacts de la nouvelle PAC sur son exploitation et avoir une première approche des choix possibles
- Identifier les ressources pour ce préparer aux changements

Dates proposées : mardi 17 mars ou mercredi 25 mars

Si vous êtes éleveur inscrivez vous plutôt pour la journée du 25 mars.

Horaires • 9h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Lieux • Chambre d'agriculture de l'Aude - ZA de Sautès, à Trèbes - Carcassonne (plan au verso)

Déjeuner • Repas tiré du sac ou restaurant (au choix selon le groupe)

Contact • Delphine Verniol - Biocivam de l'Aude - 04 68 11 79 38 - biocivam.promotion@orange.fr

Condition de participation

- Être éligible au fonds de formation Vivéa



BULLETIN D'INSCRIPTION

Nouvelle PAC 2015—2020

A renvoyer avant le Jeudi 12 mars 2015

Nom : _____ Prénom : _____

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

E-mail : _____

Agriculteur

Précisez le statut :

Salarié(e) agricole

En cours d'installation

Autres (précisez) :

Date choisie :

Mardi 17 mars 2015

Mercredi 25 mars 2015

Je suis adhérent(e) au Biocivam 11 et m'inscris à la session de formation

Je ne suis pas adhérent(e) au Biocivam et joins ma cotisation annuelle de 70 € par chèque

Je ne suis pas adhérent(e) au Biocivam et m'inscris seulement à la formation